



# **P.L.U.**

*Plan Local  
d'Urbanisme  
Document approuvé par D.C.M.*

## ***FROUZINS***

### **5 - ANNEXES :**

#### **5.2. - Annexes Sanitaires**

#### **5.2.2. - Eaux Usées (Notice)**



Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune qui gère la compétence Assainissement pour la commune de Frouzins a été créé en 1966.

## 1°) Assainissement Collectif

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées pour cinq communes périphériques de l'agglomération Toulousaine : SEYSSES, LAMASQUERE, SAINT CLAR DE RIVIERE, LABASTIDETTE et FROUZINS.

De plus il assure le traitement des eaux usées pour les communes de CUGNAUX et VILLENEUVE TOLOSANE.

L'exploitation de la collecte ainsi que la dépollution des eaux usées de la commune est assurée par un prestataire le Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA).

Le patrimoine du service sur la commune de Frouzins est de type séparatif:

37 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées,  
5 postes de refoulement,  
2731 branchements.

La station de dépollution qui traite les effluents est située sur la commune de Cugnaux. Elle a été mise en service en 2006. De type boues activées à faible charge, elle a une capacité nominale de 40 000 équivalents habitants. Une plate-forme de compostage exploitée en direct par le Sivom de la Saudrune permet de valoriser les boues en compost (3800 T/an de boue compostées).

L'extension à 71 000 équivalents habitants de cette station de dépollution est prévue pour permettre de traiter en adéquation la population attendue dans le PLU de Frouzins et des autres communes.



Station de dépollution de 40 000 équivalents habitants située sur la commune de Cugnaux.

En ce qui concerne le raccordement au réseau collectif public, le pétitionnaire (particuliers ou lotisseur) devra faire sa demande de raccordement et de déversement auprès du service en charge de l'assainissement collectif. (Sivom de la Saudrune)

Pour les opérations de type lotissement ou Zac, le cahier des charges des réseaux du Sivom de la Saudrune devra être appliqué.

## 2°) Assainissement Non Collectif

La vérification des installations d'assainissement non collectif est assurée par le S.M.E.A..

Ces vérifications sont de deux types :

- Vérification du projet et des travaux pour les installations neuves.
- Vérification périodique du bon fonctionnement pour les installations existantes.

A ce jour, la commune de Frouzins compte 150 installations existantes, qui sont contrôlées tous les quatre ans. Concernant les installations neuves, une carte d'aptitudes des sols (à consulter en mairie) permet de préciser et fixer la filière de traitement.

Pour les zones non étudiées dans le schéma communal ou pour des cas particuliers, une étude pédologique à la parcelle pourra être demandée au pétitionnaire.

Dans tous les cas, le projet devra être soumis pour validation au service en charge de l'assainissement non collectif du S.M.E.A..